POINT DE VUE DE LA RÉDACTION

Tulle gras : changements multiples et faux-semblants

Des abonnés de France et de Belgique nous ont écrit pour signaler ce qu'ils considéraient comme l'"entourloupe Tulle gras", lors de l'incitation à la substitution par la firme Solvay Pharma d'un médicament promis au déremboursement (Tulle Gras Lumière°) par un dispositif médical remboursable (Tulle Gras Solvay°) (1). L'histoire mérite d'être analysée.

TULLE GRAS LUMIÈRE°. **Les pansements Tulle Gras Lumière°, de la firme Solvay Pharma, contenant du *baume du Pérou*, ont le statut de médicament, et plus précisément celui de spécialité pharmaceutique. Suite à l'annonce de leur déremboursement prochain pour cause de service médical rendu (SMR) jugé insuffisant par la Commission française de la transparence, Tulle Gras Lumière° a cessé d'être disponible pour les officines de ville, mais l'est resté pour l'hôpital, l'agrément aux collectivités n'ayant pas encore été retiré (a)(2).**

TULLE GRAS SOLVAY°. **Parallèlement, la firme Solvay Pharma a commercialisé un nouveau produit : Tulle Gras Solvay°. Ce produit a le statut de dispositif médical. Il paraît similaire au pansement "gras" vaseliné Vaselitulle°, de la même firme (lire tableau page 661). Ainsi, Tulle Gras Solvay° ne contient pas de *baume du Pérou,* contrairement au Tulle Gras Lumière°, ce qui est bienvenu, compte tenu des risques de sensibilisation inhérents à ce composant (3). Tulle Gras Solvay° est disponible en ville et à l'hôpital.**

LA PIROUETTE. **En avril 2004, Solvay Pharma a annoncé aux pharmaciens d'officine que les compresses Tulle Gras Solvay° « *se substitueront utilement* » aux compresses Tulle Gras Lumière° (1). Et en pratique, selon nos correspondants, les commandes de Tulle Gras Lumière° par un pharmacien d'officine auprès de son grossiste étaient honorées par l'envoi de Tulle Gras Solvay°.**

Ces deux pansements coexistent à l'hôpital, avec des risques de confusion liés à la similitude des noms de marque et des emballages extérieurs. Ils ont pourtant des compositions différentes et des indications qui ne se recoupent que partiellement. Tulle Gras Lumière° est, selon son RCP, un « *traitement local d'appoint des brûlures superficielles de faible étendue* » (4). Tulle Gras Solvay° est, selon la firme, destiné « *au recouvrement des plaies et des brûlures* » (5).

PRIX MULTIPLIÉ PAR 9 ET PRISE EN CHARGE MODIFIÉE. **Avec des statuts différents, les prix en ville et les taux de remboursement ne sont pas non plus les mêmes pour les deux gammes pansements. Pour Tulle Gras Lumière°, les prix de vente étaient fixés, comme pour tout médicament remboursable. Pour Tulle Gras Solvay°, les prix de vente sont libres, comme pour tout pansement "gras non médicamenteux". Ils peuvent donc excéder le tarif de remboursement, qui lui-même a beaucoup augmenté. La TVA passe aussi de 2,10 % à 19,6 % avec le passage au statut de dispositif médical.**

Pour Tulle Gras Lumière°, les tarifs de remboursement étaient de 3,41 € pour 10 compresses 10 x 10 cm et de 12,50 € pour 10 compresses 20 x 20 cm, avec un taux de remboursement à 35 % (4). Rappelons que ce taux de remboursement avait été abaissé de 65 % à 35 % fin 2001, suite à la réévaluation du service médical rendu (6).

Tulle Gras Solvay°, qui a le statut de dispositif médical, répond par sa composition et ses indications à la définition de deux "lignes génériques" de la liste des produits et prestations remboursables (alias LPPR, ex-TIPS) : deux des lignes « *pansements vaselinés* » (lire page 661 et, à propos des types d'admission au remboursement des dispositifs médicaux en général, lire page 703) (1,7). Par conséquent, sans démarche particulière, la firme Solvay peut prétendre à la prise en charge de Tulle Gras Solvay° par l'assurance maladie. D'après la LPPR, les tarifs de remboursement sont de 30,49 € pour les compresses de petite dimension, et de 121,96 € pour les autres. Soit près de 9 fois plus que les prix fixés pour Tulle Gras Lumière°. Le taux de remboursement passe également à 65 % du tarif de remboursement, comme pour les autres « *pansements vaselinés* » remboursables (8). Tulle Gras Solvay° n'est toutefois remboursable, selon la LPPR, que pour le traitement des escarres et des ulcères.

FAUX-SEMBLANTS. **Ainsi, avec la commercialisation de ce qui apparaît comme une copie de Vaselitulle°, sous un nom de marque et un conditionnement qui évoquent le médicament Tulle Gras Lumière°, l'obstacle du déremboursement est contourné. Qui va y gagner dans cette histoire, à part la firme ? Un peu les patients, qui seront moins exposés au risque de réactions de sensibilisation au *baume du Pérou* (sauf quand ils seront hospitalisés et recevront du Tulle Gras Lumière°). Mais pour quelle justification des dépenses ? Où est la prétendue "maîtrise" ?**

La revue Prescrire

a- L'arrêté annoncé concernant le déremboursement de Tulle Gras Lumière° n'est pas encore publié à la date du 3 septembre 2004.

1- Solvay Pharma "Information Tulle Gras Solvay°" non daté : 1 page.
2- Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé "Réévaluation du service médical rendu de 4 500 spécialités pharmaceutiques" + "Service médical rendu-Dermatologie-Traitement des plaies, ulcères" 7 juin 2001. Site internet http://afssaps.sante.fr consulté le 18 juin 2004 (sortie papier disponible : 3 pages).
3- "Peru Balsam". In : "Martindale The Complete Drug Reference" 33rd ed, The Pharmaceutical Press, London 2002 : 1650.
4- "Dictionnaire Vidal" Vidal, Issy-les-Moulineaux 2004.
5- Solvay Pharma "Lettre à la revue Prescrire" 7 juin 2004 : 2 pages + annexe.
6- Prescrire Rédaction "Changements de taux de remboursement" + "Point de vue de la Rédaction : Quelle logique ?" *Rev Prescrire* 2002 ; **22** (227) : 270-271.
7- "Articles pour pansements, matériels de contention". In : Ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées "Titres Ier, II, III et IV de la liste des produits et prestations remboursables prévue à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale. Annexes I à IV de l'arrêté du 26 juin 2003" *Journal Officiel* du 6 septembre 2003, édition des Documents administratifs n° 27 : 89-104.
8- Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés "Références juridiques-Secteur de la Pharmacie" octobre 2003 : 137-138. Site internet http://www.ameli.fr consulté le 26 avril 2004 (sortie papier disponible : 208 pages).

Téléchargé sur prescrire.org le 03/05/2024
Copyright(c)Prescrire. Usage personnel exclusivement